

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 29 août 2017, s'est réuni au Salon des Halles de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Mmes Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Anne LASSUS, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Marie VIROUX, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Sabine TIHA*), MM. Cédric PERRIN, Ghislain GALLAND, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Christian FLAVENOT, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN, MM. François FRASNIER, Grégory GRANDJEAN, Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Catherine LAURAIN, Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), Mmes Martine RELOT (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), MM. Vincent VAUTHIER, René KRYZS, Jean-Marie LECLERE, Christian TISSOUX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

**RAPPORTEUR** : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 8 SEPTEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2017-256 : Finances – Cotisation Service d'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2017-217 du 29 juin 2017 sur le conventionnement avec la Communauté de Communes des Pays du Sel et Vermois (CCPSV) et la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) concernant le service d'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB)

Il convient donc de définir la cotisation pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

La cotisation qui représente le coût du service d'instruction des AOS, est supportée par la CCTLB, la CCPSV et la CC3M en fonction de leur nombre d'habitants (*Population INSEE 2014*) concerné par l'instruction des AOS.

Il est ainsi proposé 1,58 € par habitant des communes concernées par l'instruction des AOS membres des EPCI ayant conventionné avec la CCTLB (*détail tableau ci-joint*)

Il est également rappelé que pour les communes appartenant à la CCTLB, 50 % de ce tarif leur sera facturé, soit 0.79 € par habitant pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20170904-2017-256-DE

1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2017

- Accepte le montant de la cotisation pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 à 1,58 € par habitant des communes concernées par l'instruction des AOS membres de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, de la Communauté de Communes des Pays du Sel et Vermois et de la Communauté de Communes Meurthe, Moselle, Mortagne.

Fait et délibéré à Lunéville, le 4 septembre 2017.

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20170904-2017-256-DE

2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2017

